

ZOLA ET L'AFFAIRE

Plutôt qu'un nouveau résumé de l'Affaire, nous avons choisi ici de présenter les extraits marquants des textes que Zola consacra à la défense d'Alfred Dreyfus, jusqu'au *J'Accuse...* du 13 janvier 1998. A l'automne 1897, alors que peu à peu s'approche le procès Esterhazy, Zola brigue l'Académie française, loin des souffles populaires de *Germinal* et *La Terre*. Pourtant, sans projet littéraire d'importance, il accepte de prêter son talent à cette réhabilitation, après que le sénateur alsacien Scheurer-Kestner l'eût été trouvé, puis surtout l'écrivain Marcel Prévost.

Le 25 novembre 1897, il fait paraître dans *Le Figaro* un article défendant Scheurer-Kestner.

« Une erreur judiciaire, la chose est d'une éventualité déplorable, mais toujours possible. Des magistrats se trompent, des militaires peuvent se tromper. En quoi l'honneur de l'armée est-il engagé là-dedans ? L'unique beau rôle, s'il y a eu erreur commise, c'est de la réparer ; et la faute ne commencerait que le jour où l'on s'entêterait à ne pas vouloir s'être trompé, même devant des preuves décisives. »



Le 1er décembre dans le même journal, l'article « Le syndicat » démonte le thème du complot dreyfusard, pour mieux en combattre les fausses évidences.

« Une erreur judiciaire a été commise et tant qu'elle ne sera pas réparée, la France souffrira, malade, comme d'un cancer secret qui peu à peu ronge les chairs. Et si, pour lui refaire de la santé, il y a quelques membres à couper, qu'on les coupe !

Un syndicat pour agir sur l'opinion, pour la guérir de la démence où la presse immonde l'a jetée, pour la ramener à sa fierté, à sa générosité séculaires. Un syndicat pour rappeler chaque matin que nos relations diplomatiques ne sont pas en jeu, que l'honneur de l'armée n'est point en cause, que des individualités seules peuvent être compromises. Un syndicat pour démontrer que toute erreur judiciaire est réparable et que s'entêter dans une erreur de ce genre, sous le prétexte qu'un conseil de guerre ne peut se tromper, est la plus monstrueuse des obstinations, la plus effroyable des infaillibilités. Un syndicat pour mener campagne jusqu'à ce que la vérité soit faite, jusqu'à ce que la justice soit rendue, au travers de tous les obstacles, même si des années de lutte sont encore nécessaires.

De ce syndicat, ah ! oui, j'en suis, et j'espère bien que tous les braves gens de France vont en être ! »

Le 5, « Procès-verbal », le dernier article au *Figaro* (qui désormais est entraîné dans le camp adverse) pourfend les silences de la presse modérée, de la Chambre, et l'antisémitisme.

« Nous devons à l'antisémitisme la dangereuse virulence que les scandales du Panama * ont prise chez nous. Et toute cette lamentable affaire Dreyfus est son oeuvre : c'est lui seul qui a rendu possible l'erreur judiciaire, c'est lui seul qui affole aujourd'hui la foule, qui empêche que cette erreur ne soit tranquillement, noblement reconnue, pour notre santé et pour notre bon renom. Était-il rien de plus simple, de plus naturel que de faire la vérité, aux premiers doutes sérieux, et ne comprend-on pas, pour qu'on en soit arrivé à la folie furieuse où nous en sommes, qu'il y a forcément là un poison caché qui nous fait délirer tous ? »

* NDLR : En 1889, la liquidation de la Compagnie universelle du canal interocéanique, entre les mains de Ferdinand de Lesseps, ruine de nombreux petits épargnants. A partir de 1892, Edouard Drumont dénonce à cette occasion dans son journal antisémite *La Libre Parole* la corruption des milieux politiques par la banque, réputée aux mains des juifs.

Le 14 décembre, une brochure paraît sous le titre *Lettre à la jeunesse*, motivée par des violences d'étudiants anti-dreyfusards au Quartier latin.

« Des jeunes gens antisémites, ça existe donc, cela ? Il y a donc des cerveaux neufs, des âmes neuves, que cet imbécile poison a déjà déséquilibrés ? Quelle tristesse, quelle inquiétude pour le vingtième siècle qui va s'ouvrir ! Cent ans après la Déclaration des droits de l'homme, cent ans après l'acte suprême de tolérance et d'émancipation, on en revient aux guerres de religion, au plus odieux et au plus sot des fanatismes ! »

Une deuxième brochure paraît le 6 janvier 1898, *Lettre à la France*, optimiste quant aux conclusions du procès Esterhazy.

« Ma seule inquiétude est que la lumière ne soit pas faite tout entière et tout de suite. Après une instruction secrète, un jugement à huis clos ne terminerai rien. Alors seulement l'Affaire commencerait, car il faudrait bien parler, puisque se taire serait se rendre complice. Quelle folie de croire qu'on peut empêcher l'Histoire d'être écrite ! »

Enfin une troisième brochure est prête, en forme de lettre ouverte à Félix Faure, président du Conseil, au lendemain de l'acquittement d'Esterhazy. Mais voulant donner une plus large publicité au texte, il s'adresse au directeur de *L'Aurore*, Ernest Vaughan, qui fera tirer l'édition du 13 janvier à 300 000 exemplaires. En voici l'extrait le plus connu, la conclusion.

« Mais cette lettre est longue, Monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son oeuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major

J'accuse le général de Bois-Gonse de s'être rendus comme, l'un sans doute par pas-peut-être par cet esprit de reaux de la Guerre l'Arche J'accuse le général de Pel-dant Ravary d'avoir fait une j'entends par là une enquête se partialité, dont nous avons, second, un impérissable mo-
audace.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose. (...) Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en Cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! »

compromis.
deffre et le général plices du même cri-sion cléricale, l'autre corps qui fait des bu-sainte, inattaquable. lieux et le comman-enquête scélérate, de la plus monstrueu-dans le rapport du nument de naïve

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la Guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans *L'Eclair* et dans *L'Echo de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une question, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en Cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! »

Le procès Zola permet de rendre public et contradictoire le procès Dreyfus. Pourtant, le 18 juillet 1898, Zola est condamné par la Cour d'assises de Versailles à un an de prison et trois mille francs d'amende. Il part le même jour vers l'Angleterre, pour un exil de près d'un an, silencieux et mal vécu. Comme il l'écrira en 1902, dans le roman *Vérité*, l'affaire Dreyfus, c'est « l'histoire d'un Juif crucifié ».

On attribuera à l'affaire Dreyfus la mort de Zola, découvert asphyxié dans son appartement le 29 septembre 1902 au matin, quatre ans avant la réhabilitation d'Alfred Dreyfus.

Conscient du tournant de sa vie dans la rencontre d'un homme et d'une cause, il a dit : « L'affaire Dreyfus m'a rendu meilleur ». Emile Zola nous donne, par son travail sans faille pour la vérité et la justice, l'exemple d'un engagement intellectuel et moral, contre les fausses évidences, la carrière et les honneurs.

Source : Zola (Émile), *J'Accuse...! - La Vérité en marche*. Paris : éditions Complexe, 1988. L'ensemble des articles de Zola sur l'Affaire, rassemblés pour publication en 1901. Avec une présentation d'Henri Guillemin.